

CONDITIONS D'ACCÈS ► L'élève doit remplir des conditions au 1^{er} semestre et en fin de 11^e année pour s'inscrire et être admis-e de manière définitive en filière de maturité gymnasiale ► www.ne.ch/conditions-postobligatoire

MATURITÉ BILINGUE ► L'élève peut préparer une maturité gymnasiale bilingue (français-allemand ou français-anglais), selon le lycée. Plusieurs disciplines sont enseignées dans la langue retenue.

Le choix de l'OS est limité et des conditions d'accès spécifiques peuvent être requises
► Se renseigner auprès des lycées

SPORT, ARTS ET ÉTUDES ► Il est possible pour un-e élève particulièrement doué-e dans un sport ou un art de concilier la pratique de ce dernier avec des études gymnasiales ► www.ne.ch/sport-arts-etudes

Dans le canton de Neuchâtel, la formation gymnasiale est dispensée au sein de trois lycées :

▼
Lycée Blaise-Cendrars

Rue du Succès 41-45
2300 La Chaux-de-Fonds
► www.lelbc.ch

OPTIONS SPECIFIQUES (OS) :
Toutes

Inscription et informations

L'élève doit s'inscrire directement auprès du lycée choisi, jusqu'au 28 février pour la rentrée scolaire suivante.

► www.ne.ch/matugym

▼
Lycée Jean-Piaget

Rue des Beaux-Arts 30
2000 Neuchâtel
► www.lyceejeanpiaget.ch

OS : Arts visuels, Économie et droit, Italien (seulement en cursus bilingue fr-all) Philosophie

Renseignements

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

– OCOSP

Place des Halles 8
2000 Neuchâtel

Rue du Parc 53
2300 La Chaux-de-Fonds

▼
Lycée Denis-de-Rougemont

Rue Abraham-Louis-Breguet 3
2002 Neuchâtel
► www.lddr.ch

OS : Biologie et chimie, Espagnol, Italien, Latin, Musique, Physique et application des mathématiques

► www.ne.ch/ocosp

T +41 889 69 63
OCOSP@ne.ch

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

MATURITÉ GYMNASIALE

OBTENIR UNE MATURITÉ GYMNASIALE

La formation **gymnasiale** est orientée vers l'approfondissement des connaissances de culture générale. Le titre obtenu (certificat de maturité gymnasiale) garantit un accès direct aux Universités, aux Écoles polytechniques fédérales (EPF) et à la Haute école pédagogique (HEP) pour l'enseignement primaire.

La formation gymnasiale se compose de **11 disciplines fondamentales**, **une option spécifique**, **une option complémentaire** et **un travail de maturité**.

DURÉE ► Dans le canton de Neuchâtel, elle s'effectue sur 3 ans.

DISCIPLINES FONDAMENTALES (DF)

- Langues : français, langue 2 (allemand ou italien), langue 3 (anglais, italien ou grec)
- Mathématiques : niveau standard ou niveau avancé
- Sciences expérimentales : biologie, chimie et physique
- Sciences humaines : histoire, géographie et philosophie
- Activités artistiques : arts visuels ou musique

OPTION SPÉCIFIQUE (OS) ► Enseignée de la 1^{ère} à la 3^e, l'option spécifique donne une orientation particulière au profil de l'élève. Elle ou il doit en choisir une parmi les 9 suivantes :

- Arts visuels
- Biologie et chimie
- Économie et droit
- Espagnol
- Italien
- Latin
- Philosophie
- Physique et application des mathématiques
- Musique

OPTION COMPLÉMENTAIRE (OC) ► Enseignée en 2^e et 3^e, l'option complémentaire vise à renforcer ou à diversifier le profil de l'élève. Elle ou il doit en choisir une parmi les 11 suivantes :

- Application des mathématiques
- Biologie
- Chimie
- Économie et droit
- Géographie
- Histoire
- Informatique
- Philosophie
- Physique
- Psychologie-pédagogie
- Sport

À ces disciplines s'ajoutent :

- Introduction à l'économie et au droit
- Informatique
- Éducation physique
- Atelier interdisciplinaire

TRAVAIL DE MATURITÉ (TM) ► Elaboré en 2^e et 3^e, l'élève doit **rédigier** un travail de maturité visant à montrer ses capacités à organiser une recherche, analyser un sujet et défendre son point de vue. Le travail est ensuite **présenté** oralement.

REMARQUES

- Le choix de l'italien ou du grec en DF nécessite un rattrapage personnel si l'élève ne dispose pas d'une base suffisante
- Si l'élève choisit une OS différente de l'option académique suivie en 11^e, des prérequis peuvent être exigés avant son entrée au lycée
- Une langue étudiée en DF ne peut pas être choisie en OS
- Le choix du niveau avancé en mathématiques, très exigeant, n'est possible que si le niveau 2 a été suivi en 11^e année
- Le niveau avancé en mathématiques est obligatoire pour suivre l'OS Physique et application des mathématiques, et recommandé pour suivre l'OS Biologie et chimie
- Une même discipline ne peut pas être choisie à la fois en OS et en OC
- Le choix de la musique ou des arts visuels en OS implique le choix de cette même discipline en DF et exclut celui du sport en OC